



Commission locale de concertation et de suivi
Carrière CDMR d'Aussac-Vadalle

Mardi 29 janvier 2019

Ordre du jour de la réunion

1. Point sur l'activité de la carrière
2. Projet d'extension de la carrière
3. Suivis environnementaux
4. Sujets divers
5. Apéritif

1 - Point sur l'activité de la carrière

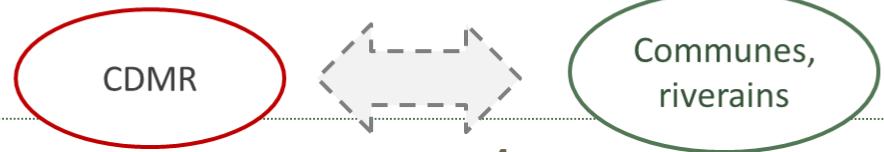
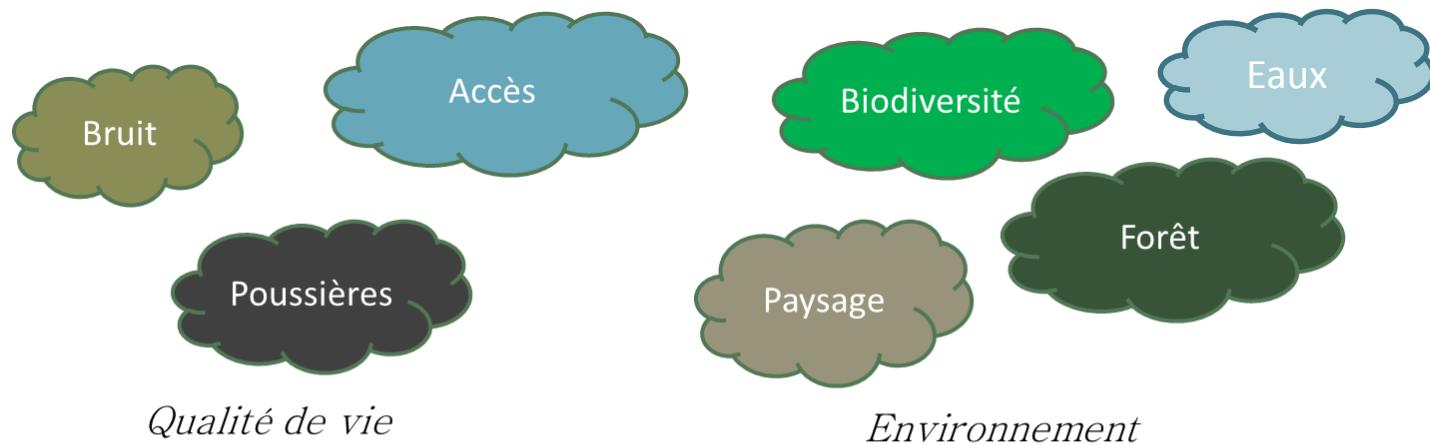
- Une activité qui reste soutenue dans un marché en décroissance (granulats recyclés), en raison de la qualité du matériau
- Chantiers 2018 : 0/30, 40/70, 10/10, 10/20, 2/6 pour le TP et le bâtiment :
 - BHNS Grand Angoulême
 - RN 10 (Reignac – Chevanceaux)
 - RN 141 (La Vigerie)
 - Chantiers BTP à Cognac
 - Chaussées drainantes à Bordeaux

2 - Projet d'extension

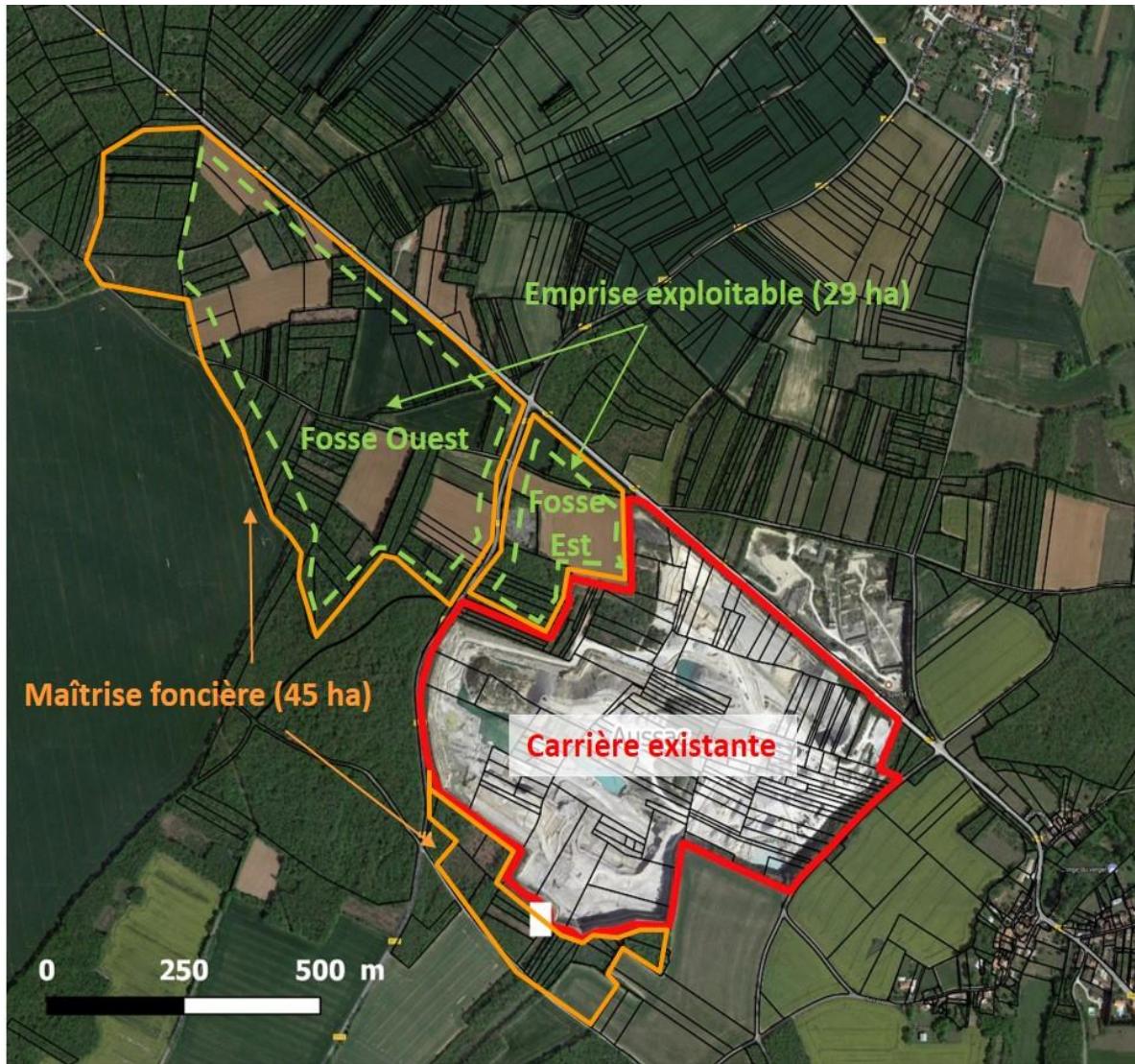
Un projet développé avec un triple objectif :

- 1. Pérennité du gisement et des 20 emplois liés à la carrière*
- 2. Amélioration de la qualité de vie des riverains*
- 3. Prise en compte des enjeux environnementaux*

Une concertation depuis 3 ans avec les communes d'Aussac-Vadalle et de Nanclars pour identifier et traiter les grandes problématiques :

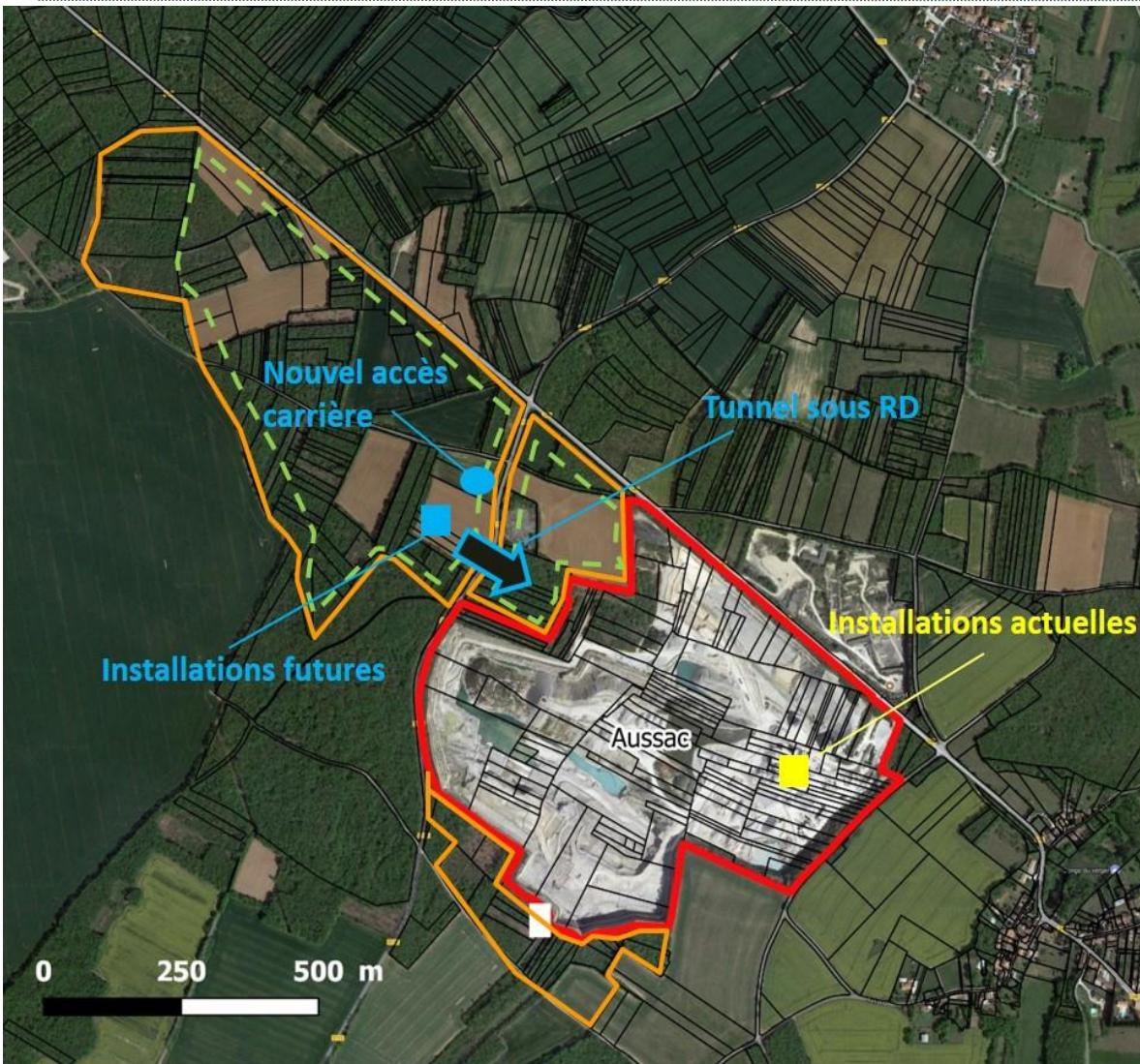


2.1 - Localisation du projet



- ▶ *Emprise exploitable : environ 29 ha*
- ▶ *Evitement de 16 ha :*
 - ▶ Zone Sud
 - ▶ Zone Nord Ouest
 - ▶ Bande de 50 mètres en bordure Ouest
- ▶ *Déplacement de l'installation dans la fosse Ouest dans un délai de 2 à 3 ans à compter de la nouvelle autorisation*
- ▶ *Réaménagement de la carrière existante*

2.2 – Infrastructures du projet

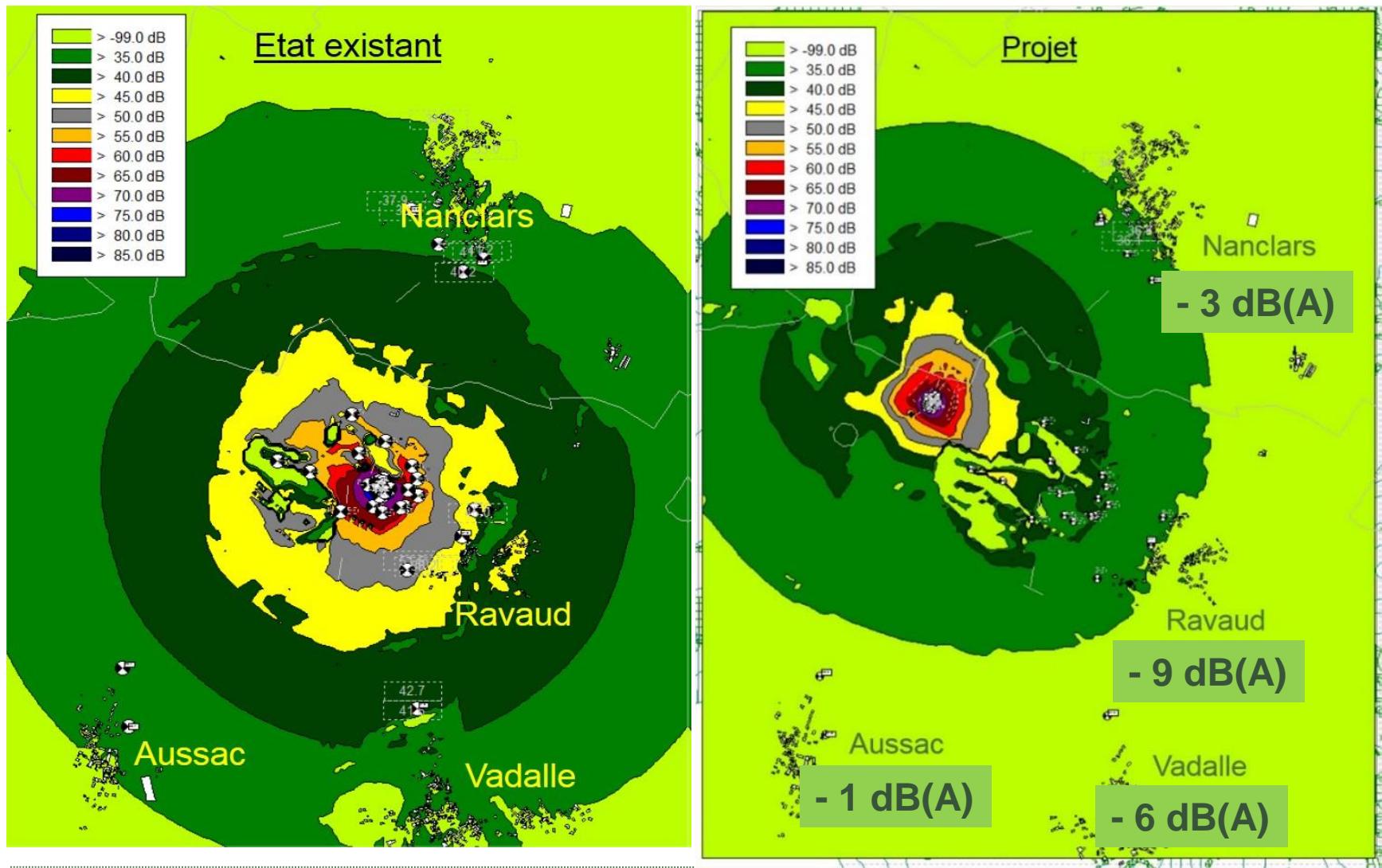


- ▶ Des installations déplacées bénéficiant de **traitements acoustiques** adaptés
 - Un impact sonore diminué pour tous les riverains
- ▶ Nouvelle sortie carrière au niveau du RD 115
 - ▶ Aménagements RD 115 et carrefour RD 40
 - ▶ Piste d'accès en enrobé et équipée de sprinklers
 - ▶ Bac de lavage des roues des camions en sortie
- Un impact diminué sur le RD 40
- ▶ Création d'un tunnel sous le RD 115 (passage engins)

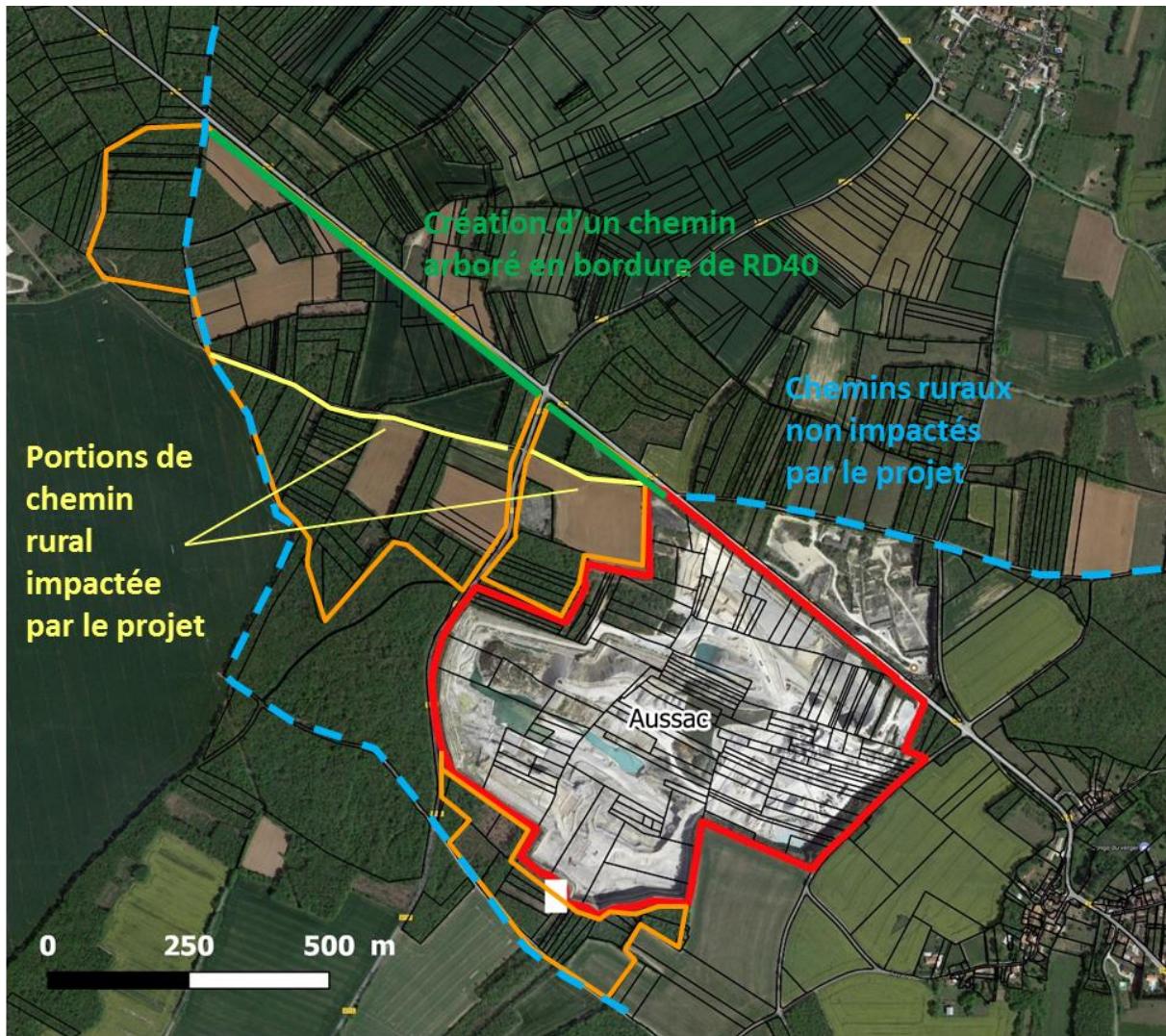
2.3 – Mesures du projet pour la qualité de vie

1. Réduction d'1h de la plage horaire d'activité maximale : **5h à 21h**
 - Actuellement horaires max : 4h à 21h sauf l'été 15h entre 3h et 21h
2. Réduction des nuisances sonores grâce au **déplacement de l'installation** et à la mise en œuvre de **traitements acoustiques**
3. Réduction des poussières et des boues grâce aux nouvelles infrastructures de la carrière : **bac de lavage, piste en enrobé, sprinklers**
4. Protection du paysage par **la plantation de haies** en bordure d'exploitation
5. **Création d'un chemin** en bordure de RD 40 en remplacement du chemin traversant l'emprise

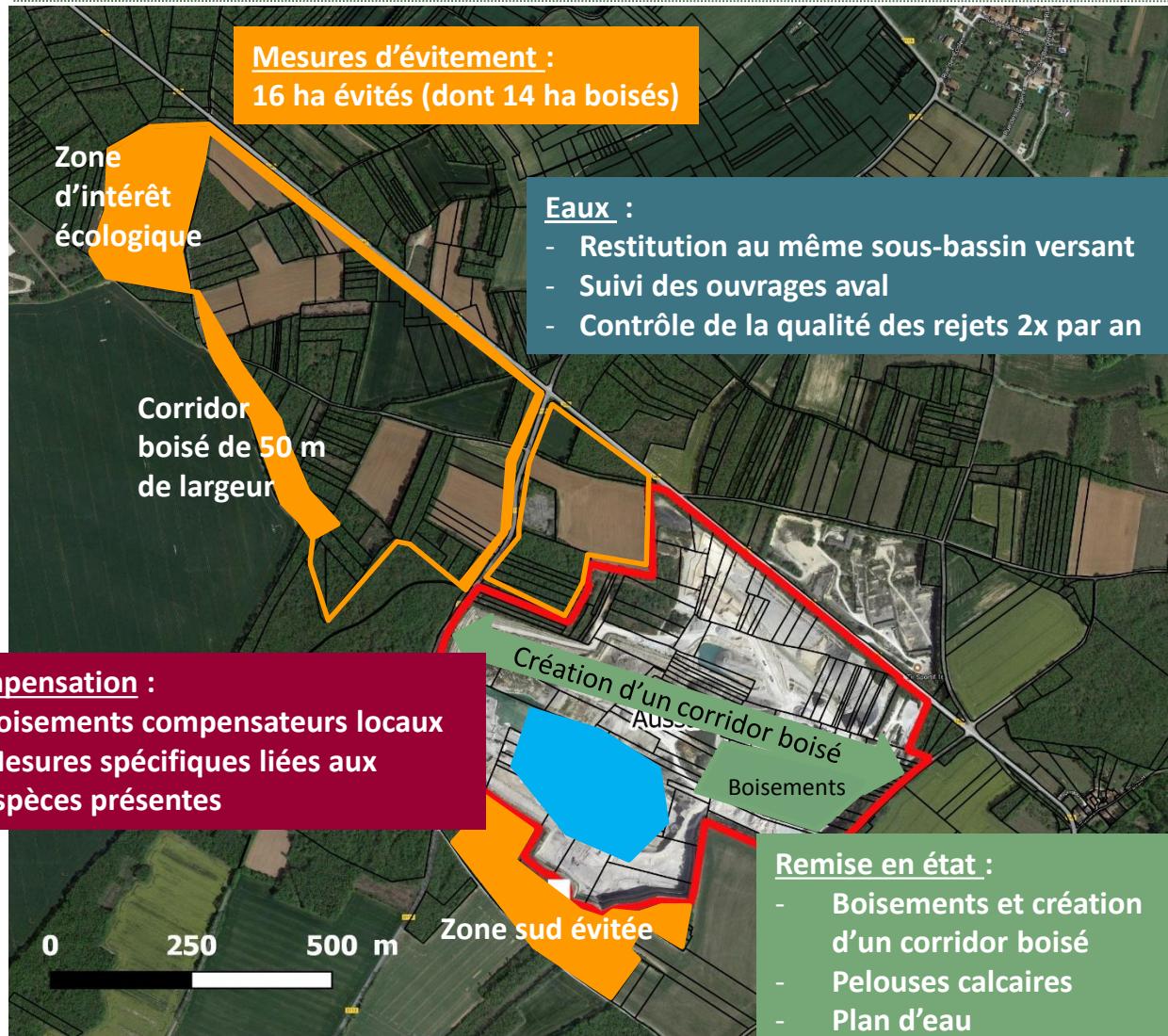
2.3.1 – Réduction de l'impact sonore



2.3.2 – Recréation d'un chemin en bordure d'emprise

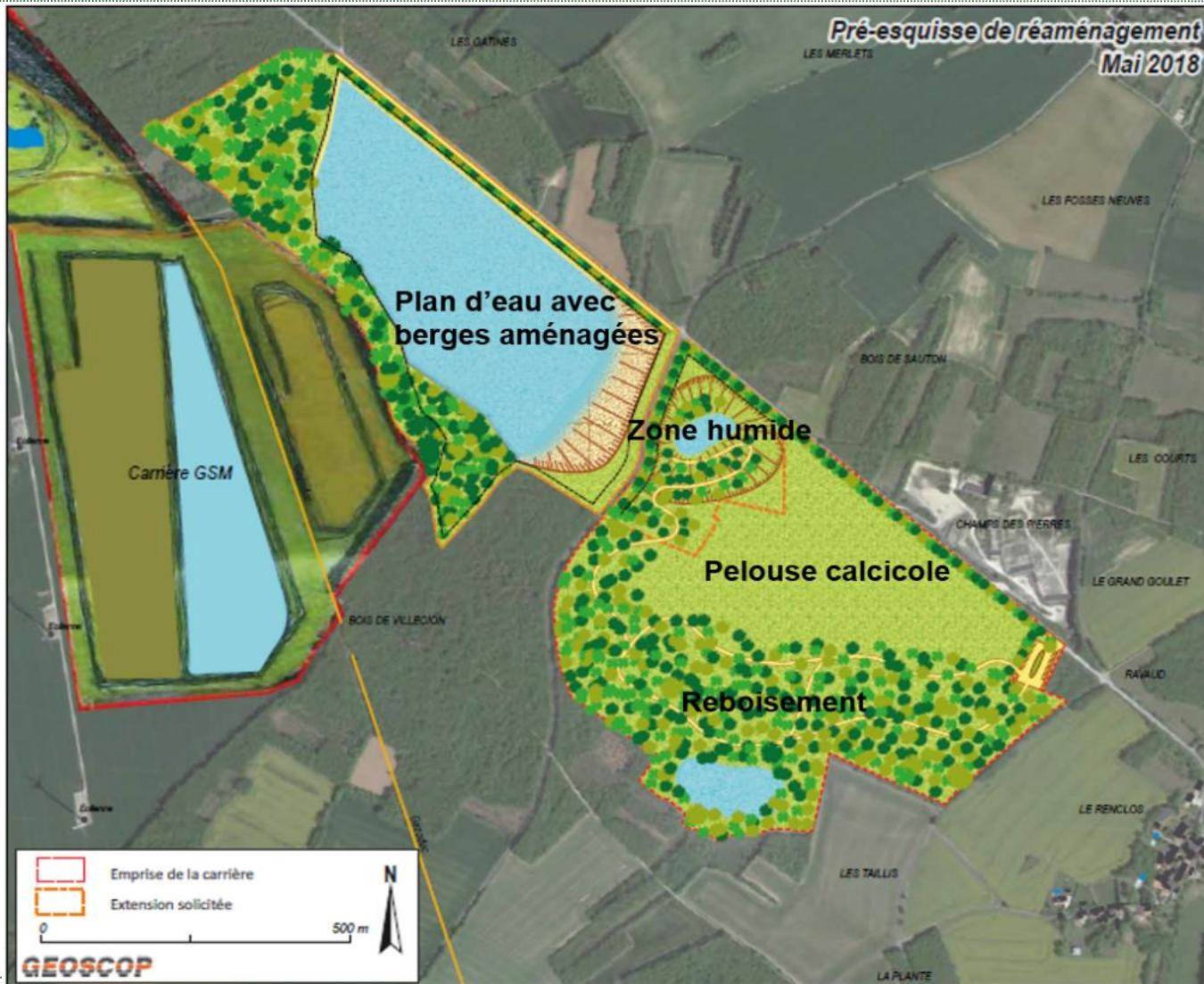


2.4 – Mesures pour l'environnement



- ▶ *Evitement des zones d'intérêt identifiées par l'étude faune flore*
- ▶ *Maintien de corridors boisés en périphérie du projet (trame verte)*
- ▶ *Réalisation de boisements compensateurs localement*
- ▶ *Mesures de compensation spécifiques aux espèces présentes*
- ▶ *Gestion des eaux adaptée au contexte hydrogéologique local*
- ▶ *Remise en état adaptée aux enjeux environnementaux*

2.5 – Projet de remise en état



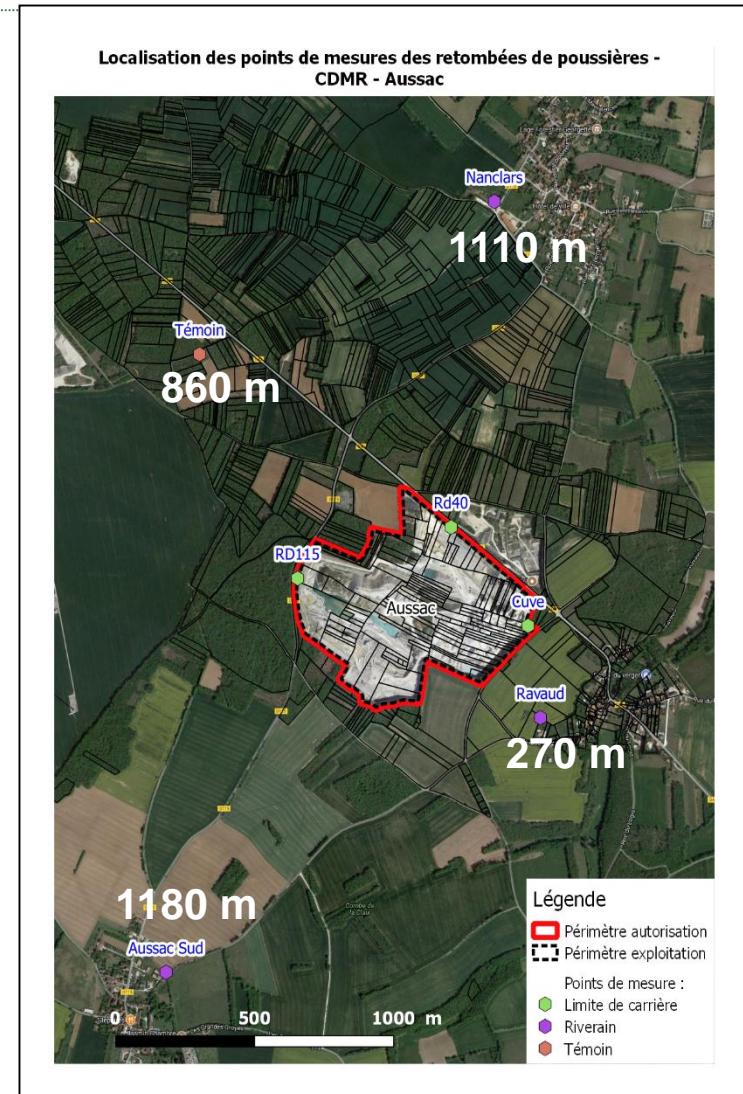
2.6 – Avancement du projet

- Février 2018 : projet soumis au conseil municipal d’Aussac-Vadalle – avis de principe favorable
- Mars 2018 : projet présenté à l’association ADEQ
- Avril 2018 : projet présenté à la CDC Cœur de Charente
- Mai 2018 : 5^{ème} réunion d’échange avec le conseil municipal de Nanclars
- Juin 2018 : projet soumis au conseil municipal de Nanclars
- Novembre 2018 : projet présenté à l’association Route de la Duchesse
- Décembre 2018 : visite de la carrière par l’association Route de la Duchesse

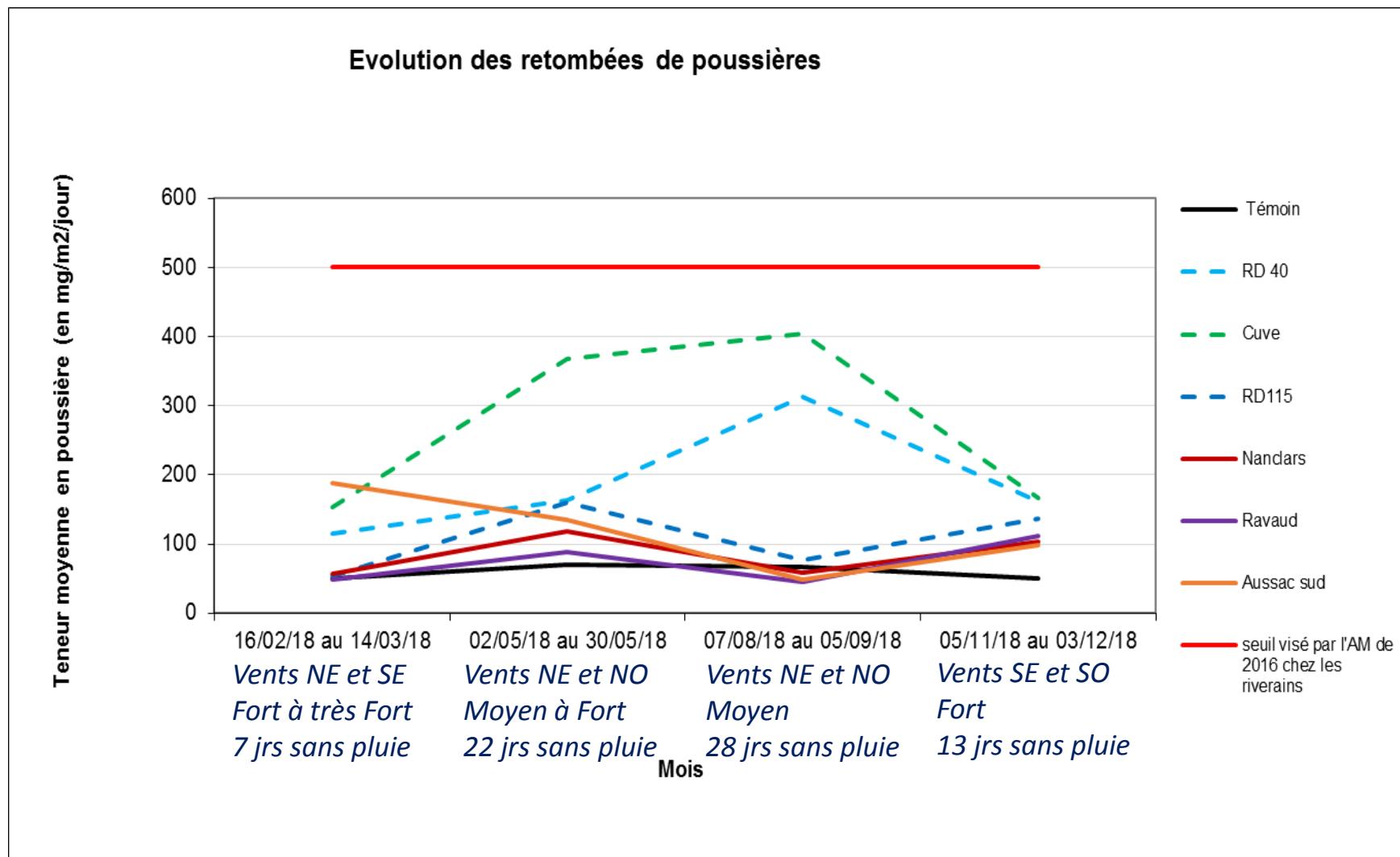
Rappel : le projet dans sa configuration actuelle nécessite l’accord d’Aussac et Nanclars pour l’aliénation du **Chemin Rural n°24**

3.1 – Plan de surveillance des retombées de poussières environnementales

- Obligation réglementaire depuis début 2018
- Mise en place d'un réseau de stations de mesure comprenant :
 - Une station de mesure **témoin**
 - Une ou plusieurs stations de mesure « **riverains** »
 - Une ou plusieurs stations de mesure en **limite de site**
- Station de mesure composée d'une jauge de type OWEN (collecteur de 5 litres)
- Durée et fréquence de prélèvement : 30 jours +/- 3j, 1 fois par trimestre



3.2 – Résultats 2018



3.3 – Analyse des résultats 2018

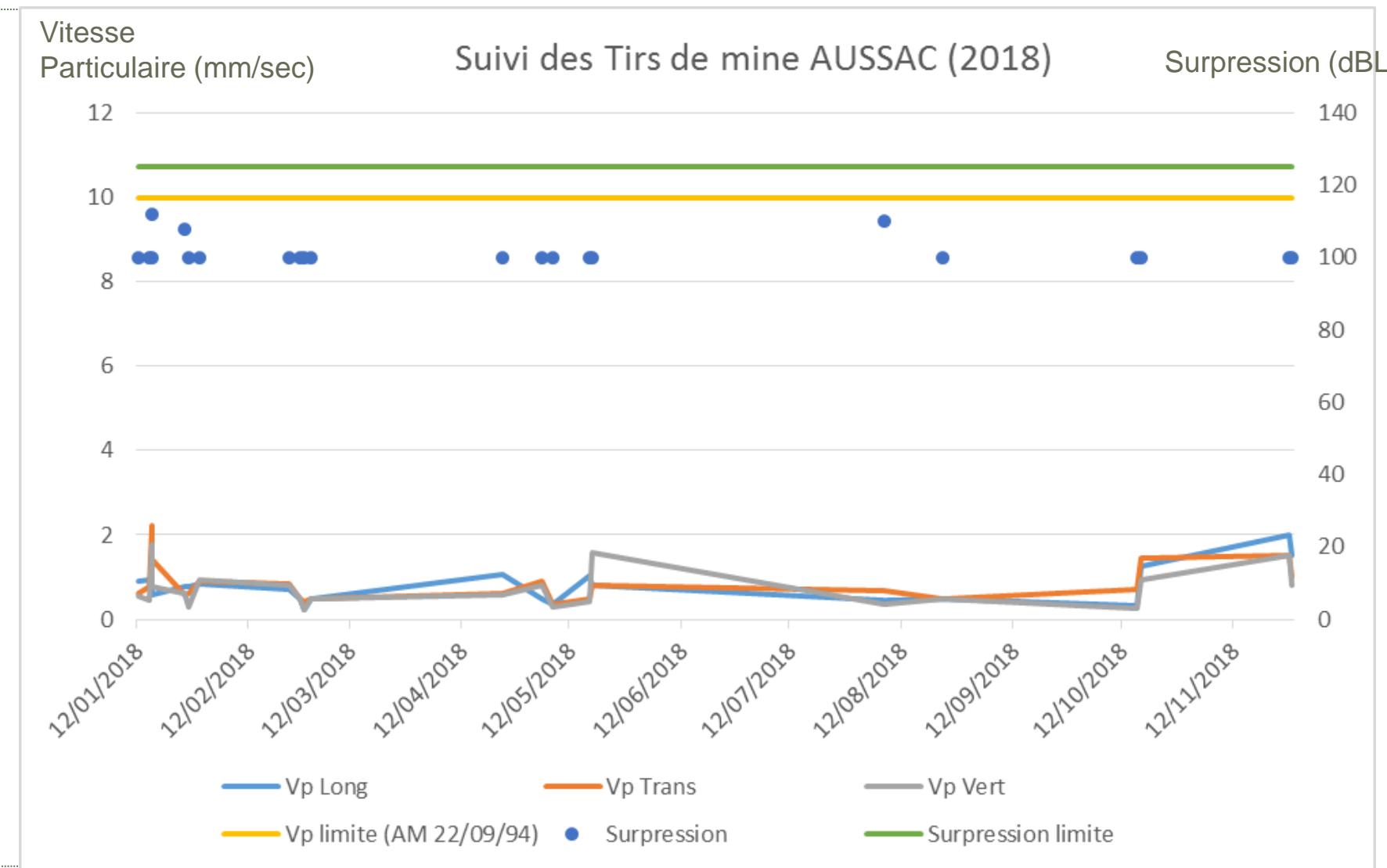
- Conditions météos : vent dominant NE, sauf en Novembre (SE et SO)
- L'empoussièvement maximum est en général atteint en période sèche (mai ou août)
- Au niveau des jauges « riverains », les niveaux d'empoussièvement ne dépassent pas 150 mg/m²/jour, sauf à Aussac en février

| Jauges | Teneur moyenne annuelle en mg/m ² /jour |
|------------|--|
| Témoin | 59,8 (70) |
| RD 40 | 188,3 (310) |
| Cuve | 273,6 (405) |
| RD115 | 106,3 (160) |
| Nanclars | 84,3 (118) |
| Ravaud | 73,5 (111) |
| Aussac sud | 117,8 (189) |

4.1 – Contrôle des vibrations des tirs de mine

- 44 tirs de mine effectués en 2018
- 22 tirs contrôlés :
 - Chez Mme Moufflet (Ravaud)
 - Chez M. Cartier (Ravaud)
 - Chez M. Laurent (Vadalle)
 - Chez M. Liot (Ravaud)
 - A la Fontaine de Ravaud
 - A la Mare d'Aussac
- Moyenne des mesures réalisées :
 - Vitesse particulière : $VpL = 0,79 \text{ mm/sec}$, $VpT = 0,84 \text{ mm/sec}$, $VpV = 0,70 \text{ mm/sec}$ (limite réglementaire = 10 mm/sec)
 - Suppression : inférieure ou égale à 100 dB_L, 3 mesures à 108, 110 et 112 dB_L

4.2 – Contrôle des vibrations des tirs de mine



5 – Autres suivis environnementaux

- BRUIT :
 - Mesures de bruits réalisées en avril 2017 -> prochaines en 2020
 - Etudes acoustiques en cours (projet)
- EAUX :
 - Analyses d'eau en fond de carrière et avant rejet 2 fois par an
 - Etude hydrogéologique en cours (projet)
- ROUTE : passage de la balayeuse plus régulièrement , au moins toutes les 2 semaines

Rappel : tout signalement de nuisance peut être consigné directement par vos soins dans le registre d'observations disponible à l'accueil de la carrière

Contact riverains : Juliette Chauvière ; juliette.chauviere@garandeau.org; tel :

6 – Divers

- Mise à disposition d'un maçon et de matériaux par la société pour la démolition et la reconstruction d'un abris-bus à Aussac
- Accueil à titre gracieux des remblais inertes des habitants d'Aussac-Vadalle et Nanclars

